

COMMUNE DE ST CRÉPIN

Compte-rendu du conseil municipal

Du 9 Juillet 2022

Nombre de conseillers : Le neuf juillet deux mil vingt-deux à neuf heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, Maire, en séance ordinaire,

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Présents M. Matthieu CADOT, M. Freddy VINET, M. Denis GORRON, M. Ronald VERNOUX, M. André MARCHAIS, Mme Cécile MAIRAND, Mme Céline ROUIL, Mme Fabienne ASSIMEAU, M. Éric BOUCLY.

Absents : Mme Charlène GRIFFON (pouvoir M. Freddy VINET), M. Luc DUCLOS (pouvoir M. Denis GORRON)

Secrétaire : Mme Cécile MAIRAND

Convocation du 5 juillet 2022

Séance ouverte à 9H30

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 Mai 2022.

Décisions du conseil municipal :

D2022– 31 - Demande de subvention pour travaux de voirie

D2022– 32 - Rallye d'Automne

D2022 – 33 - Validation du prêt pour l'achat du tracteur

Questions diverses

- Bilan social et lignes directrices de gestion
- Point d'avancement sur le règlement intérieur.
- Point sur la commission des bâtiments communaux
- Point sur les non paiements de la résidence du lavoir.
- Présentation des délégations attribuées aux adjoints
- Retour sur l'inauguration de la salle des associations et la remise de médaille à Mr. Roblin
- La poste veut supprimer la boîte aux lettres de Azay
- Ecole, le CP est à Saint-Crépin.
- Point à faire sur le budget (DM à prévoir en septembre) : Hausse du point d'indice, facture ROYELEC

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 Mai 2022.**

Le procès-verbal du conseil municipal du 30 Mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

- D2022- 31 – Demande de subventions pour les travaux de voirie communale accidentogène

Le Maire rappelle au conseil municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers. La commission des chemins a identifié 5 voies communales nécessitant des travaux.

Le Maire précise que le département subventionne des travaux sur la voirie communale accidentogène à hauteur d'environ 50% et pour un plafond d'enregistrement des devis à 50 000 € HT. Le dossier est à envoyer impérativement avant le 15 juillet 2022.

Plusieurs devis ont été sollicités dans le cadre des travaux sur la voirie communale accidentogène pour un montant total de 43 124.40 € TTC soit 35 937.00 € HT

Les devis sont les suivants :

Entreprise	Localisation travaux	Montant TTC	Montant HT
MARCHAND	Chemin du Marais	4 077.00 €	3 397.50 €
MARCHAND	Le Fresne	4 257.00 €	3 547.50 €
MARCHAND	La Pompe à Vignier	6 342.00 €	5 285.00 €
MARCHAND	Le Grand Ormeau (Annezay)	18 120.00 €	15 100.00 €
MARCHAND	Le Grand Ormeau (Tonny-Boutonne)	10 328.40 €	8 607.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de réaliser les travaux de réparation sur les voies communales mentionnées dans la présente délibération.
- **AUTORISE** Mr le Maire à solliciter le département au titre des travaux sur la voirie communale accidentogène.

- D2022- 32 – Rallye d'automne.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité pour que le 64^{ème} rallye d'automne prévu le vendredi 21 et le samedi 22 Octobre se déroule en partie sur la commune de Saint-Crépin, pour l'épreuve chronométrée « GENOUILLE ».

Les organisateurs ont envoyé le tracé de l'étape qui concerne notre commune.

Le précédent conseil municipal avait délibéré le 23 Janvier 2020 sur la continuité de la manifestation sur la commune et à 6 voix pour et une abstention s'est prononcé contre l'accueil du rallye d'automne sur la commune.

Monsieur le Maire demande au nouveau conseil de se prononcer à nouveau sur le sujet.

Vote :

Contre : 0

Pour : 9

Abstention : 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** d'autoriser le déroulement du rallye d'automne sur la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un arrêté municipal.

- D2022- 33 – Validation du prêt pour l'achat du tracteur

Le Maire rappelle au conseil municipal l'achat du tracteur lors du vote du budget 2022, son montant est de 41 000 € HT soit 49 200 € TTC

Monsieur le Maire présente l'offre de prêt via le concessionnaire CENTRAL GARAGE de MURON qui est celui où les taux d'intérêt sont les plus bas. Il s'agit du prêt AGILOR.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques du prêt :

- Montant du capital emprunté : **49 200 € (quarante-neuf mille deux cents Euros)**
- Durée d'amortissement en mois : **49 mois**
- Type d'amortissement : **échéances constantes**
- Taux d'intérêt : **0,47 % Fixe**
- Périodicité : **Echéance annuelle et constante (sauf la première échéance)**
- 1^{ère} échéance au 06/08/2022 : **9 767.21 €, 9 979.18 € les suivantes**
- Déblocage des fonds : **100 % à la signature du contrat.**
- Frais de dossier : **110,00 €**
- Autres commissions : **Néant**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** cette offre de prêt.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

- Questions diverses :

- Mr Freddy VINET demande quand aura lieu le déplacement de la collecte des poubelles au lieudit Le Fresne. Monsieur le Maire signale qu'il est toujours en attente des agents de Cyclad qui doivent prendre un rendez-vous avec la mairie.
- mettre en œuvre notamment pour les modalités d'avancement de employés de la commune. Ce dossier devra également être validé par le comité technique paritaire du centre de gestion avant d'être applicable. Sans cette

- Monsieur le Maire présente un courrier de La poste qui veut de nouveau supprimer la boîte aux lettres de Azay. Cette boîte aux lettres n'a reçu que 1.77 plis / jours. Monsieur André MARCHAIS précise que la boîte aux lettres n'est pas aux normes. Monsieur le Maire indique que la plupart des enveloppes ne rentrent pas dans la boîte car elle est trop petite. Un courrier va être envoyé pour demander une boîte réglementaire pour effectuer ensuite un comptage réglementaire.
- Monsieur le Maire informe que le CP se fera à Saint-Crépin à la rentrée. Madame Céline ROUIL informe qu'elle a rencontré les nouveaux enseignants, la nouvelle directrice est Sara Perez, elle enseignera à 80%. L'effectif recensé pour la rentrée est de 45 élèves.
- Monsieur le Maire informe qu'un point sera fait sur le budget cet été :
 - o Hausse du point d'indice qui concerne tous les salaires et indemnités de la commune,
 - o Une facture de ROYELEC est arrivée pour l'électricité de l'étage, ces travaux ont été réalisés début 2021, aucun devis n'avaient été fait et la facture n'arrive qu'en 2022.
 - o Les travaux de voirie qui sont d'un montant de 3000 € supérieurs au budget mais dont la subvention n'avait pas été prévue.

Monsieur Ronald VERNOUX propose d'acter sur le budget les 2 timbres en béton imitation pierre pour le cimetière.

- Monsieur le Maire précise que PayFip est en place depuis le 5 juillet, les locataires de la résidence et les parents pourront payer leur facture par carte bancaire directement sur le site sécurisé du gouvernement www.payfip.gouv.fr. Ce sera plus simple que les chèques ou les virements bancaires. Par contre, une commission sur chaque transaction sera payée par la commune (entre 0.2 et 0.25% suivant le montant et le type de carte). L'information a été communiquée aux parents via un mail de la mairie lors de la facturation de la dernière période de la cantine et aux locataires de la résidence via un courrier dans leur boîte aux lettres.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la procédure faisant suite à la visite de la DDTM pour le « péril Tutin » au 1 impasse de la Ponette suit son cours. Le courrier lançant la procédure contradictoire préalable envoyé au notaire le 13 Avril 2022 est restée sans réponse. L'arrêté de mise en sécurité a été rédigé et transmis au contrôle de légalité, il sera envoyé au notaire le lundi 11 juillet. Ils ont un mois à compter de la réception pour démarrer les travaux.
- Madame Cécile MAIRAND demande si la RESE a été prévenu de la fuite d'eau rue de la Fontaine. Monsieur le Maire répond que oui et qu'ils se sont déplacés mais n'ont pas fait de retour à la mairie.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 2 randonnées cyclo touristiques vont traverser la commune :
 - o Le 14 Juillet : « LA TRICOLORE »
 - o Le 4 Septembre : « LA ROCHELOISE »
- Monsieur le Maire informe que la mairie sera fermée du 12 au 17 Juillet. Seul le samedi 16 juillet est concerné par l'accueil du public.

Le prochain conseil municipal aura lieu le samedi 3 Septembre à 9h30.
La séance est levée à 10h45.

Signatures du CR du conseil municipal du 09 Juillet
2022

CADOT Matthieu	
ROUIL Céline	
BOUCLY Eric	
VERNOUX Ronald	
MAIRAND Cécile	
ASSIMEAU Fabienne	
DUCLOS Luc	Absent
GORRON Denis	
MARCHAIS André	
VINET Freddy	
GRIFFON Charlène	Absente